Amundi
ASSET MANAGEMENT

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

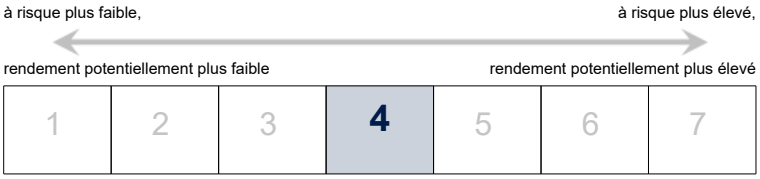
AMUNDI FUNDS MONTPENSIER GLOBAL CONVERTIBLE BOND - I USD Hgd
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS
Code ISIN : (C) LU0613078699

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».
Réaliser une croissance du capital à moyen et long terme.
Le Compartiment investit au moins 67 % de son actif en obligations convertibles. Ces placements ne font l'objet d'aucune contrainte de notation. Le Compartiment s'attache à éliminer les effets de la plupart des écarts de change sur les placements en titres non libellés en euros (couverture de change).
Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille.
Indice de référence : Le Compartiment est activement géré par rapport à l'Indice Refinitiv Global Focus Hedged Convertible Bond Index EUR, qu'il cherche à surperformer. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'Indice de référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'Indice de référence devrait être importante. En outre, le Compartiment a désigné l'indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ». L'Indice de référence est un indice boursier élargi, qui n'évalue pas ou n'inclut pas les composantes en fonction de caractéristiques environnementales, et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales promues par le Compartiment.
Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe d'investissement sélectionne les titres à l'appui d'une analyse de la valeur intrinsèque (démarche ascendante), puis surveille la sensibilité du portefeuille aux marchés des actions et du crédit en fonction des attentes qui y ont cours (démarche descendante). L'équipe d'investissement gère activement l'exposition aux marchés et au risque, l'objectif étant d'optimiser le profil risque/rendement asymétrique du fonds. Toutes les obligations convertibles détenues dans le portefeuille du Compartiment (i) font partie de l'univers d'investissement ESG déterminé par Montpensier Finance sur le fondement de son processus d'exclusion en quatre étapes appliqué au niveau des actions sous-jacentes et (ii) sont analysées selon la méthodologie exclusive de Montpensier Finance et répondent aux critères correspondant aux notations suivantes : MGF : « Watchlist » ou « Pass » et MIC : Positif ou Neutre.
L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.
La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.
Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des obligations convertibles sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.
La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de couverture : La couverture en devise peut être imparfaite et générer une différence entre la performance du Compartiment et celle de la classe d'actions dans laquelle vous investissez.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,76 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	20,00 % par an des rendements obtenus par le Compartiment au-delà de l'Indice Refinitiv Global Focus Hedged Convertible Bond Index EUR.
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent du Compartiment.

Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants excluent :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Compartiment donnera le montant exact des frais encourus.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la Valeur liquidative conformément aux conditions générales décrites dans le prospectus.

La comparaison de la Valeur liquidative de la classe d'actions et de l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) s'effectue sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 15 % du pourcentage adjacent de la différence entre l'actif net de la Classe d'actions (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence si la différence est positive, et si la performance relative de la classe d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle, depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances passées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de la commission de performance.

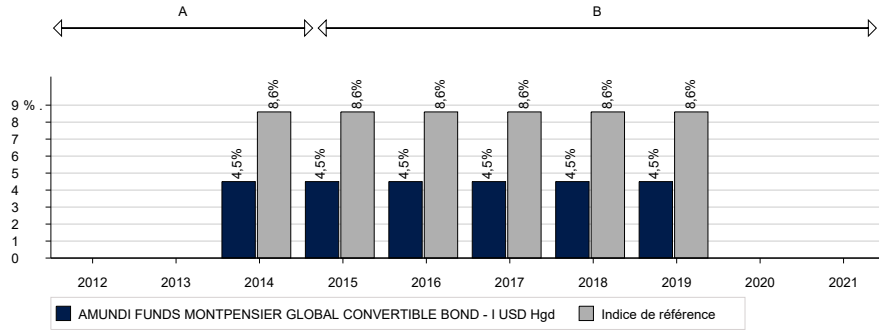
La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière Valeur liquidative du mois de décembre.

Les commissions de performance cumulées seront versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commencera.

La commission de performance n'est pas versée à la Société de gestion si la performance de la classe d'actions sur la période d'observation des performances est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 2 mai 2000. La Classe d'actions a été lancée le 1er avril 2011.

La devise de référence est le dollar US.

A : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une politique d'investissement différente de celle actuellement en vigueur.

B : Depuis le début de cette période, le Compartiment applique l'actuelle politique d'investissement.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'UCITS (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2022.